

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 675

14 mars 2014

### SOMMAIRE

BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l. ....	32379	MGP June S.à r.l. ....	32373
Brise International S.à r.l. ....	32362	Motus Advisory S.A. ....	32384
BR June S.à r.l. ....	32373	MSL Investments S.à r.l. ....	32367
BR Sun S.à r.l. ....	32366	Navico S.A. ....	32373
Canyon Capital Finance S.à.r.l. ....	32366	Navico S.A.-SPF ....	32373
Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l. ..	32400	NEIF S.C.A. ....	32382
Domokla ....	32390	NEIF S.C.A. ....	32370
Eurynome S.A. ....	32387	Newgate S.A. ....	32381
Gallilea S.à r.l. ....	32387	Octopus Development S.A. ....	32386
Garmond S.A. ....	32390	Omega Corporate Services S.A. ....	32381
GEDEC S.à r.l. ....	32392	Patrimonia Family Office ....	32362
G.P.F. S.A. ....	32392	Perspolis ....	32361
GrandGas S.à r.l. ....	32395	Portugal Resorts ....	32381
Grant Thornton Tax & Accounting ....	32388	Rosann S.A. ....	32386
HAB2 Prop Co. A S.à r.l. ....	32388	Rosann S.A.-SPF ....	32386
HC Investissements CN S.à r.l. ....	32393	Saran S.A. ....	32379
"Iniziative Immobiliari S.A." ....	32392	Saran S.A., SPF ....	32379
Inmet Panama II S.A. ....	32391	Severn Trent Luxembourg Overseas Hol- dings S.à r.l. ....	32386
Inmet Panama I S.à r.l. ....	32391	SFM Training & Consultancy, s.à r.l. ....	32369
JAPI ....	32391	Siro ....	32369
Kingsbridge Square S.A. ....	32367	SIT MOBILE Luxembourg ....	32369
K.M.K. Agroinvestment S.A. ....	32387	Skones Sàrl ....	32369
Krutbacken S.à r.l. ....	32366	SkyBond I SA ....	32392
Lagos S.à r.l. ....	32368	Somana S.A. ....	32393
MCL Prop Co. A S.à r.l. ....	32368	Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l. ....	32354
McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	32384	Summit Partners DFY ....	32388
Medforyou ....	32384	Summit Partners DFY S.C.A. ....	32393
Medforyou ....	32386		
Melfleur Management Luxembourg S.A. .....	32370		

**Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.530.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary established in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Southern Harvest Partners LP, a limited partnership organized and validly existing under the laws of the Bermuda Islands, with registered office at c/o Kattégat Limited, Belvedere Building 4<sup>th</sup> Floor, 69 Pitts Bay Road, Hamilton HM08, Bermuda and registration number 40953 with the registrar of companies of the Bermuda Islands,

here duly represented by Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, lawyer residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy under private seal, given in Bermuda, on 8 January 2014.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the same with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of association of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles of association:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l. (the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in municipality by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, units, shares, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of securities, bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or

calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. Corporate capital - Corporate units**

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, which has been entirely paid in.

**Art. 6. General meetings of the members.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7. Corporate units.** Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 8. Sole member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded in minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9. Transfer of corporate units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

**Art. 10. Death - Suspension of civil rights - Bankruptcy - Insolvency.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not entail the termination of the Company.

**Art. 11. Creditors - Legal successors - Heirs.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

## **Title III. Administration**

**Art. 12. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers, and in case of plurality of managers, by managers of two different classes, being class A managers and class B managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

In case the Company is managed by a single manager, such single manager can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

**Art. 14. Minutes of the meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15. Powers of the board of managers.** The board of managers (or the sole manager if applicable) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers (or the sole manager if applicable) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board (if applicable) or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers (or the sole manager) shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

In case of a sole manager, he shall exercise all the powers of the board of managers.

**Art. 16. Representation.** The Company shall be bound by (i) the single signature of a single manager in case there is only one manager or (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The board of managers may sub delegate a part of its powers for specific aims to one or several ad hoc agents. The board of managers determinates the liabilities and remuneration (if any) of these said agents, the duration of their mandate as well as every other condition of their mandates.

**Art. 17. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of each year.

**Art. 19. Annual accounts - Interim dividends.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts are established by the managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20. Winding up - Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December of the year two thousand fourteen.

##### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Southern Harvest Partners LP, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

##### *Resolutions of the sole member*

The company Southern Harvest Partners LP, prenamed, represented as here above stated, holder of all the by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

2. The number of managers is set at three (3).

3. The following person is appointed as class A manager for a period ending on the date of approval of the annual accounts as at 31 December 2014:

Mr. Rudolph KREDIET, born in Wassenaar, The Netherlands, on 30 October 1977, company director, residing professionally at 61 Wilton Road, 1<sup>st</sup> Floor, Westport Connecticut, 06880, United States of America.

4. The following persons are appointed as class B managers for a period ending on the date of approval of the annual accounts as at 31 December 2014:

Ms. Anne MAILLARD, born in Metz, France, on 22 January 1982, private employee, residing professionally at 8-10, avenue de la Gare, and

Mr. Sébastien FRANCOIS, born in Libramont-Chevigny Belgium, on 4 December 1980, private employee, residing professionally at 8-10, avenue de la Gare.

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Southern Harvest Partners LP, une société constituée et régie conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social sis à c/o Kattegat Limited, Belvedere Building, 4<sup>th</sup> Floor, 69 Pitts Bay Road, Hamilton HM08, Bermudes, immatriculée auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le matricule 40953,

dûment représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée aux Bermudes, le 8 janvier 2014.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège social- Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l. (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en tout autre lieu de la commune en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ces objets, ou l'un quelconque d'entre d'eux, comme activité accessoire ou principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libéré.

**Art. 6. Assemblée générale des associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents Statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme en étant l'unique propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une portion de l'actif et du profit de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales émises.

**Art. 8. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa précédent sont consignées dans un procès-verbal ou établies par écrit.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont consignés dans un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 10. Décès - Interdictions - Faillite - Déconfiture.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11. Créanciers - Ayant droits - Héritiers.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12. Conseil de gérance.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants et, en cas de pluralité de gérants, par des gérants répartis entre gérants de catégorie A et gérants de catégorie B constituant un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des associés votant à la majorité simple des associés de la Société, qui détermine leurs nombre, pouvoirs, rémunération et durée du mandat.

**Art. 13. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

En cas de gérant unique, ce dernier peut valablement prendre des résolutions en signant les procès-verbaux y relatifs.

**Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance (le cas échéant) ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

En cas de gérant unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 16. Représentation.** La société sera engagée par (i) la signature individuelle du gérant unique ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 19. Comptes annuels - Dividendes intérimaires.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21. Divers.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.



### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quatorze.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Southern Harvest Partners LP, susmentionnée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, se trouve à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

La société Southern Harvest Partners LP, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement après la constitution de la Société pris, en sa qualité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1610 Luxembourg 8-10 avenue de la Gare.

2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

3. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie A jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2014:

M. Rudolph KREDIET, né à Wassenaar, Pays-Bas, le 30 octobre 1977, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à 61 Wilton Road, 1<sup>st</sup> Floor, Westport Connecticut 06880, Etats-Unis d'Amérique.

4. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie B jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2014:

Madame Anne MAILLARD, née à Metz, France, le 22 janvier 1982, employée privé, résidant professionnellement à L-1610 Luxembourg 8-10 avenue de la Gare,

Monsieur Sébastien FRANÇOIS, né à Libramont-Chevigny, Belgique, le 4 décembre 1980, employée privé, résidant professionnellement à L-1610 Luxembourg 8-10 avenue de la Gare.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Estelle N'ZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010352/423.

(140011789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

### **Perspolis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 135, route de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 156.830.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016747/9.

(140019007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Patrimonia Family Office, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brise International S.à r.l.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. FIDEPAR S.A., société anonyme ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 35.297, ici représentée par son administrateur unique savoir Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey

2. Madame Katia JAGGI MALOUBIER, née à Vichy (F), le 18 août 1971, conseiller en assurances et conseiller économique, demeurant au 37-39 rue des Romains - L-8010 Strassen;

3. Madame Mona BELKACEMI, née à Villerupt (F), le 20 décembre 1973, conseiller patrimonial, demeurant au 14 rue des Grottes, L-1644 Luxembourg;

4. Madame Karine ROUBAUD PANSART, née à Rochefort-sur-Mer (F), le 03 septembre 1966, assistante administrative, demeurant au 4, rue Adolphe Weis L-7260 Béréldange;

Lesquelles comparantes, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BRISE INTERNATIONAL S.à r.l.", ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 144.703, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 11 mars 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

- Que les comparantes sont les associées représentant l'intégralité du capital social de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en PATRIMONIA FAMILY OFFICE et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PATRIMONIA FAMILY OFFICE", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts")." »

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les activités se rattachant à la profession d'expert-comptable dont prioritairement mais non exclusivement les activités de Family Office telles que prévues par la loi du 21 décembre 2012. A ce titre, la société fournira, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale, à des personnes physiques et morales, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

La société a également pour objet les activités de conseil économique.

La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, fonds de commerce, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer de la clientèle et/ou à faciliter ses relations commerciales.

En outre, la Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous fonds de commerce, immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7, 10, et 12, afin d'adapter les quorums de vote et la catégorie des gérants et la détermination du pouvoir de signature statutaire dans les statuts afin de leur donner la teneur suivante:

**"Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation, dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.»

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale qui fixe ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée et représentée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

« **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8041 Strassen, 28a, rue des Romains et de modifier en conséquence l'article 4. des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré en tout lieu de la commune par simple décision des associés.»

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des modifications statutaires décidées par la présente assemblée générale, les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PATRIMONIA FAMILY OFFICE", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les activités se rattachant à la profession d'expert-comptable dont prioritairement mais non exclusivement les activités de Family Office telles que prévues par la loi du 21 décembre 2012. A ce titre, la société fournira, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale, à des personnes physiques et morales, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

La société a également pour objet les activités de conseil économique. La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, fonds de commerce, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer de la clientèle et/ou à faciliter ses relations commerciales. En outre, la Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous fonds de commerce, immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet. La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation, dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale qui fixe ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée et représentée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) au moins du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 19.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale confirme pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique:

Monsieur Jean-Luc JOURDAN, né à Saint-Mard (B), le 12 juillet 1959, expert-comptable, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDAN, Katia JAGGI MALOUBIER, Mona BELKACEMI, Karine ROUBAUD PANSART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2014. Relation GRE/2014/256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014515/229.

(140016775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

---

Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2014014523/11.

(140016887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**BR Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014014513/14.

(140017102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Krutbacken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.522.

---

*Extrait rectificatif du dépôt effectué le 04/12/2013 sous le numéro L130205773*

En date du 16 décembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de modifier une des résolutions adoptées par lui-même en date du 2 décembre 2013 comme suit:

- Il a décidé de ne pas prendre en compte la démission de Madame Ana Dias comme gérant B de la Société avec effet au 2 décembre 2013 mais de révoquer à la place le mandat de Mrs. Ana Dias comme gérant B de la Société avec effet au 2 décembre 2013;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015724/16.

(140018471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**Kingsbridge Square S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 162.847.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30/12/2013*

L'assemblée Générale accepte la démission de la société Pearl Luxury Real Estate Asset Management SA de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

- VOLTAIRE INVESTISSEMENTS S.A. S.A. ayant son siège social à L-8081 BERTRANGE, 102B, rue de Mamer, représentée par Monsieur Gilles CHAVANAC, né le 6 avril 1964 à Bort les Orgues (F) et demeurant à L-8328 CAPELLEN, 61, rue du Kiem.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Les adresses des administrateurs resp. administrateurs-délégués ci-dessous sont à changer comme suit:

- Madame SBOUAI Khansa, demeure à L-8328 CAPELLEN 61, rue du Kiem,

- Gilles CHAVANAC, demeure à L-8328 CAPELLEN 61, rue du Kiem

- L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué VOLTAIRE INVESTISSEMENTS S.A. ayant son siège social à L-8081 BERTRANGE, 102B, rue de Mamer, représentée par Monsieur Gilles CHAVANAC, né le 6 avril 1964 à Bort les Orgues (F) et demeurant à L-8328 CAPELLEN, 61, rue du Kiem

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

La société VOLTAIRE INVESTISSEMENTS S.A. peut représenter la société par sa signature unique.

Référence de publication: 2014015720/23.

(140018429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**MSL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 176.008.

*Extrait des décisions des associés en date du 31 décembre 2013*

*Première résolution:*

Les associés décident de révoquer le mandat de gérant de catégorie A de Monsieur André STAUMONT, administrateur de sociétés, né le 11 février 1952 à Anderlecht (Belgique), demeurant au 45, Avenue du Bois de Chapelle à B-1380 Lasne (Belgique).

*Deuxième résolution:*

Les associés décident également de révoquer le mandat de gérant de catégorie B de:

Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg;

Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née le 11 janvier 1983 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

*Troisième résolution:*

Les associés décident de nommer au poste de gérants de catégorie B:

Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette;

Monsieur Romain KETTEL, comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social actuel établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg à l'adresse suivante:

54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014015826/31.

(140018247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**MCL Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.919.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

a) Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Marie Edmée Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

und folgende Person zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15. Januar 2014.

MCL Prop Co. A S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014015804/26.

(140018635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 102.837.

Il résulte d'une cession de parts du 30 octobre 2013 que le capital social se compose comme suit:

Madame Muller Marie-Louise, demeurant à

L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem . . . . . 94 parts sociales

Monsieur Pascal Pierre Alphonse Magro,

demeurant à 9, rue du Bourg

F-57330 Roussy-Le-Village . . . . . 31 parts sociales

Total . . . . . 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

GT Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2014015755/18.

(140018595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.



**SIT MOBILE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 160.713.

A l'attention des associés de la société

La société GGM INVESTMENTS S.A.R.L. a mis fin au contrat de domiciliation signé avec la société SIT MOBILE LUXEMBOURG S.A.R.L., Rue Gabriel Lippmann, 2 L-5365 Munsbach, avec effet immédiat au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014016020/10.

(140017714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Skones Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 151.095.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 30 décembre 2013.*

L'assemblée générale décide de clore la liquidation volontaire de la société et celle-ci cesse donc d'exister à compter de ce jour.

Les livres et documents de la société seront conservés pour une durée de cinq années au moins au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014016021/17.

(140017876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**SFM Training & Consultancy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.726.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 décembre 2013 que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 20A rue des Trois Cantons, L-8354 Garnich.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

*Pour SFM Training & Consultancy Sàrl**Derek Chambers**Le liquidateur*

Référence de publication: 2014016008/17.

(140018252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Siro, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.512.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 décembre 2013 que:

- A été réélus aux fonctions d'administrateur de la société:

\* Maître Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Maître Karine MASTINU, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Maître Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE SA avec siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016017/20.

(140018488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014977/10.

(140017413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Melfleur Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.486.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company MELFLEUR Management LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, in liquidation, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 57.486, incorporated on 28 November 1996, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152 of 28 March 1997.

The Company has been put into liquidation pursuant to a notarial deed dated 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1259 of 29 June 2006, with appointment of BDO Tax & Accounting (formerly BDO Compagnie Fiduciaire), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg as liquidator.

AUDIEX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, has been appointed as auditor to the liquidation by deed under private seal dated 27 December 2013.

The meeting is opened at 10.26 a.m. under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Cristina SOARES, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 4,500 (four thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

*Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at a.m..

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société MELFLEUR Management LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, en liquidation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 57.486, constituée en date du 28 novembre 1996 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 28 mars 1997.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte notarié en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259 du 29 juin 2006, et comprenant nomination de BDO Tax & Ac-

counting (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que liquidateur,.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte à heures sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 4.500 (quatre mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il apparaitra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.35 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, S. Boulard, C. Soares, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/43. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014937/152.

(140015311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**Navico S.A., Société Anonyme,  
(anc. Navico S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014974/10.

(140017028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**BR June S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MGP June S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.624.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies registry in Luxembourg under section B number 129066, owner of 500 shares, and

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 November 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented aforesaid, is the sole partner of "MGP June S.à r.l." société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 November 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 252 on 5 February 2010, registered with the Luxembourg company and commercial register under section B number 149624 (the "Company").

The appearing party, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

The Partner, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the sole resolution:

*Sole resolution:*

The Partner amends and restates the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

**Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

**Art. 3.** The term of the Company shall be for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company's denomination shall be "BR June S.à r.l.", the Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

**Art. 7.** The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction or general delegations.

**Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 14.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 16.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within

thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

**Art. 18.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

**Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.”

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (EUR 800,-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 129066,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de «MGP June S.à r.l.», ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°252 le 5 février 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 149624 (la «Société»).

La comparante, représentée comme ci-avant, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modifications et refonte complète des statuts de la Société.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

#### *Résolution unique:*

L'Associé modifie et reformule les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre



manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «BR June S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans n'importe quel lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société. Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique ou pour une délégation générale.

**Art. 11.** La Société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 16.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014943/314.

(140017420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014014941/14.

(140017385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Saran S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Saran S.A., SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 17.623.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «SARAN S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.623, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 5 août 1980 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2796 du 19 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Madame Claire Adam, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la Société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
2. Changement de la dénomination de la Société en «SARAN S.A.» et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

4 Révision des statuts en vue de la suppression de toute référence à la SPF et notamment le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner les statuts de la société de gestion du patrimoine familial et par conséquent de modifier l'objet social de la Société.

*Deuxième résolution:*

Par conséquent de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «SARAN S.A.» et par conséquent de modifier le premier article des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SARAN S.A.»

*Troisième résolution:*

Par conséquent de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence dans les statuts à la société de gestion du patrimoine familial et par conséquent de supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ADAM, S. DESTOQUAY, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. LAC/2013 /60609. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015106/94.

(140016787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Portugal Resorts, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.871.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015012/10.

(140017441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Omega Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 175.875.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014987/10.

(140017315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Newgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 151.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014980/10.

(140017491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of December,  
before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Salvino FERRANTE, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of NEIF GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2250 of 21 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.383 (the "GP"), which articles of incorporation have not yet been amended and which acts as general partner of,

NEIF S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2256 of 22 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.388 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated November 27, 2013,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the GP on December 6, 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at one million five hundred and sixteen thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,516,350.-) divided into one hundred forty-eight million five hundred thirty-five thousand and one (148,535,001.-) class A shares (the "Class A Shares"), held by the limited shareholders (the "Class A Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) class B shares (the "Class B Shares"), held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

II. That pursuant to Article 7 of the Company's articles of incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at five hundred million euros (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine billion five hundred million (49,500,000,000) Class A Shares and five hundred million (500,000,000) Class B Shares, having each a nominal value of one cent (EUR 0.01).

III. That the Board of Managers of the GP, acting itself in its capacity of general partner of the Company and according to the resolutions of the Board of Directors of the GP dated December 6, 2013, has acknowledged and confirmed, that the capital has been increased by an amount of three hundred and six thousand euros (EUR 306,000.-) to one million eight hundred and twenty-two thousand three hundred and fifty (EUR 1,822,350.-) together with the payment of a share premium in a total amount of eight million two hundred and ninety-four thousand euros (EUR 8,294,000.-) by the issuance of 30,600,000 (thirty million six hundred thousand) new Class A Shares and that the preferential subscription rights of the GP to subscribe for the new shares was cancelled, in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation.

The justifying documents of the subscription and of the payment of the total amount of EUR 8,600,000.- (eight million six hundred thousand euros) have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million eight hundred and twenty-two thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,822,350.-) divided into one hundred and seventy-nine million one hundred and thirty-five thousand and one (179,135,001) class A shares (the "Class A Shares"), held by the limited shareholders (the "Class A Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, and three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) class B shares (the "Class B Shares"), held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Salvino FERRANTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de NEIF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2250 du 21 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-155.383 (le «GP»), dont les statuts n'ont pas encore été modifiés et qui agit en tant qu'actionnaire commandité de,

NEIF S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2256 du 22 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.388 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 27 novembre 2013.

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance du GP en date du 6 décembre 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent seize mille trois cent cinquante euros (EUR 1.516.350.-) divisé en cent quarante-huit millions cinq cent trente-cinq mille et une (148.535.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société, et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société. Chaque action de chaque catégorie d'action a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.»

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000.-), divisé en quarante-neuf milliards cinq cent millions (49.500.000.000) Actions de Catégorie A et cinq cent millions (500.000.000) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libéré.

III.- Que le Conseil de Gérance du GP, agissant lui-même en tant qu'actionnaire commandité de la Société et conformément aux résolutions du Conseil de Gérance du GP du 6 décembre 2013, a constaté et confirmé que le capital social a été augmenté d'un montant de trois cent six mille euros (EUR 306.000.-) pour le porter à un million huit cent vingt-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 1.822.350.-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 8.294.000.-) par l'émission de trente millions six cent mille (30.600.000) nouvelles Actions de Catégorie A et que le droit préférentiel de souscription du GP pour la souscription des nouvelles actions a été supprimé, conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société

Les documents justificatifs des souscriptions et du paiement total de huit millions six cent mille euros (EUR 8.600.000.-) ont été rapportés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

IV. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de un million huit cent vingt-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 1.822.350.-) divisé en cent soixante-dix-neuf mille cent trente-cinq et une (179,135,001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société, et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), détenues par l'associé commandité, en représentation de son engagement illimité dans la Société. Chaque action de chaque catégorie d'action a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 5.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. FERRANTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60564. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014976/132.

(140016825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014961/10.

(140017260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2014014919/11.

(140016859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Medforyou, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 176.977.

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

en Assemblée Générale Extraordinaire, l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Medforyou", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.977, suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Numéro 1497 du 24 juin 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

1. Madame Florence GRILLIERE, commerçante, née le 29 janvier 1966 à Brest (France), demeurant à L-5910 Contern, 29, rue de Moutfort;

2. Madame Diana JORGE, gérante, née le 9 avril 1979 à Strasbourg (France), demeurant à L-6155 Weyer, Maison 3a;



3. AAT SARL, société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social se situe au F-69600 Oullins, 12, av. des Saules (France), immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon sous le numéro 752 814 798, ici représentée par son gérant Monsieur Kalil Sakref, chef d'entreprise demeurant à F-69970 Marennnes, 293, Route de Chaponnay

Les trois comparantes sont ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes sub 1 et 2 agissant en leur qualité d'associées représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à trente-deux mille cinq cent euros (32.500,- EUR), par émission et création de cent soixante (160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les cent soixante (160) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune ont été souscrites comme suit:

Sont Intervenues:

1. - Madame Florence GRILLIERE, préqualifiée et représentée comme ci-avant, laquelle déclare souscrire à quatre-vingts (80) des nouvelles parts sociales émises, et de les libérées intégralement par apport en nature, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible, que le souscripteur détient contre la Société, pour un montant total de dix mille euros (10.000,-EUR) intégralement alloués au compte capital social.

2. - Madame Diana JORGE, préqualifiée et représentée comme ci-avant, laquelle déclare souscrire à quatre-vingts (80) des nouvelles parts sociales émises, et de les libérées intégralement par apport en nature, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible, que le souscripteur détient contre la Société, pour un montant total de dix mille euros (10.000,- EUR) intégralement alloués au compte capital social.

Preuve de l'existence de la créance a été fournie au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cent euros (32.500,- EUR), à un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les deux cent quarante (240) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ont été souscrites avec l'accord de tous les autres associés par la nouvelle associée AAT SARL, société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social se situe au F-69600 Oullins, 12, av. des Saules (France), immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon sous le numéro 752 814 798, représentée comme ci-avant, laquelle déclare libérer intégralement les nouvelles parts sociales, par versements en espèces pour un montant total de soixante mille euros (60.000,- EUR), dont trente mille euros (30.000,-EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de trente mille euros (30.000,- EUR) au compte prime d'émission.

La somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant, lequel le confirme expressément.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cent euros (62.500,- EUR) divisé en cinq cent (500) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture interprétation donnée au mandataire des comparants par le notaire instrumentant, le comparant a signé le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014920/77.

(140017386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Octopus Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 181.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014992/10.

(140017416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Medforyou, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 176.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014014921/11.

(140017442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014015091/11.

(140016987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Rosann S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Rosann S.A.-SPF).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015074/10.

(140017256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**K.M.K. Agroinvestment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.715.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23.01.2014, 11.00 Uhr Abgehalten am Gesellschaftersitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und Verwaltungsratsvorsitzenden MMS Mercury Management Services S.A. (R.C.S. Luxembourg B135236), und des Rechnungskommissars LCG International A.G. (R.C.S. Luxembourg B86354), werden verlängert, bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfinden wird. Die MMS Mercury Management Services S.A. hat weiterhin Einzelzeichnungsrecht.

2) Die Verwaltungsratsmitglieder Silvia GUDENBURG-GRÜN und Michaela HERLOCH werden von ihren Posten abberufen.

3) Zum weiteren Verwaltungsratsmitglied wird berufen Stefan Berthold SCHLEIMER, geboren am 17.04.1962 in Trier, geschäftsansässig 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfinden wird. Zeichnungsrecht gemeinsam mit weiterem Verwaltungsrat.

Luxemburg, den 23.01.2014.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2014015715/22.

(140018428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Eurynome S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 48.656.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes:

- L'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation.
- Aucun produit de liquidation n'étant disponible, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque consignation.
- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse de l'actionnaire unique, à savoir le 65, Pourtalèsstr., CH-3074 MURI b. BERN

Muri b. Bern, le 27 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014015559/15.

(140017553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Gallilea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.624.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 10 janvier 2014.*

M. Jérôme André VAN ZULJLEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gallilea S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015596/13.

(140018033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**HAB2 Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.200.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

a) Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Marie Edmée Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

und folgende Person zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15. Januar 2014.

HAB2 Prop Co. A S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014015637/26.

(140018637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.359.

*Extrait des résolutions prise à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 2 janvier 2014.*

*Résolution unique:*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Charles Emond étant arrivé à échéance le 31 décembre 2013, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Emond né à Arlon (B) le 28/03/55 et demeurant au 5, route de Williers, B-6820 Florenville. Le mandat de l'administrateur nouvellement réélu prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014015615/19.

(140018040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Summit Partners DFY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 181.663.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., a Cayman exempted limited partnership, incorporated, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 909, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Summit Partners DFY (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 181.663 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16<sup>th</sup> October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Merlis S.à r.l., a société à responsabilité, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 111.320, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, Notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., un exempted limited partnership des Iles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 909, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104

Ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui, aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante est l’associé de Summit Partners DFY (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constitué et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.663, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

La partie comparante représentant l’intégralité du capital social requiert le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi»), l’assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des sociétés décide de nommer Merlis S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le liquidateur dispose des pouvoirs des plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses dont il fixera l'étendue de la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17250. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014015100/89.

(140017053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

### **Domokla, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.440.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2014*

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019:

- Eric LECLERC, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L- 2370 Howald;
- Christophe JASICA, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Martine KAPP, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

L'assemblée décide également de réélire au fonction de commissaire aux comptes de la société, Pascal FABECK, résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014015512/18.

(140018211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

### **Garmond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.275.

---

Par décision du Conseil d'administration tenu le 28 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Andrea CASTALDO, de sa fonction d'administrateur et président.
- De coopter comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARMOND S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2014015607/17.

(140018152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**JAPI, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.511.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 décembre 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Maître Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

\* Monsieur Jean-Pierre VIELLEVOYE, demeurant CH-3963 Crans Montana, 5, Allée Elisée Bonvin;

\* Madame Jacqueline VIELLEVOYE, née MARQUET, demeurant CH-3963 Crans Montana, 5, Allée Elisée Bonvin.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE SA avec siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015705/19.

(140018501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.868.

—  
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Freddy Thyès, administrateur de la Société. En effet, il y a lieu de lire Monsieur Freddy Thyès au lieu de Monsieur Fredy Thyès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015689/13.

(140018230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 107.525.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.740.

—  
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Freddy Thyès, gérant de la Société. En effet, il y a lieu de lire Monsieur Freddy Thyès au lieu de Monsieur Fredy Thyès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015688/14.

(140018231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**"Iniziative Immobiliari S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 94.067.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 Janvier 2014*

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2014.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014015686/17.

(140018280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**SkyBond I SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 173.345.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015096/10.

(140017044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**G.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1845 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.654.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1845 Luxembourg, 15A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Eliane Kaaguilla

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014015595/14.

(140017556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

---

**GEDEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.  
R.C.S. Luxembourg B 26.207.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2014*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GEDEC S.A.R.L., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés à Luxembourg section B26207:

- La démission de Monsieur BOUKHELIFA Nasser, demeurant à F-54800 Doncourt-les-Conflants, 8, Jean Moulin, de sa fonction de gérant technique.

- La nomination de Monsieur PIGNOLO Gilles, demeurant à L-3720 Rumelange, 8, rue d'Esch au poste de gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant administratif.



Pour extrait conforme  
 Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2014.  
 Référence de publication: 2014015610/17.  
 (140018264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

—  
 EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Robert KIMMELS, gérant de la Société, au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
 Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015647/13.

(140018053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Somana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 183.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015145/10.

(140017082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**Summit Partners DFY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 181.859.

—  
 In the year two thousand and thirteen, on sixteenth December,  
 before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),  
 is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Summit Partners DFY S.C.A.", a société en commandite par actions, with registered office at 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.859, incorporated pursuant to a notarial deed dated 16<sup>th</sup> October 2013 from Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elected as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Merlis S.à r.l. as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator;
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Merlis S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320 (the "Liquidator").

*Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize décembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Summit Partners DFY S.C.A.", une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, à L-2341 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181.859, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 2013 de Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

### 3. Divers

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Merlis S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17246. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014015101/127.

(140017052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**GrandGas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.367.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,  
Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

## THERE APPEARED:

B2B GOODS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Dimokritou, 15, PANARETOS ELIANA COMPLEX, Flat/Office 104 Potamos Ger-masogeias, 4041, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3<sup>rd</sup> floor, P.C. 1010 Nicosia, the Republic of Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE288685,

here represented by Mr. Max MAYER, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the powers of attorney given on 18 December 2013 (the "Attorney").

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of GRANDGAS S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered at the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 179367, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2334 page 112002 on 21<sup>st</sup> September 2013 and have not been amended since that time (the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to (i) convert the current share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into United States Dollars at the following exchange rate: 1 EUR = 1.352 USD, by changing the currency of the Company and of all its accounts in the books, and (ii) set up the share capital of the Company at sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900), represented by sixteen thousand nine hundred (16,900) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Existing Shares"), to be allocated in proportion of the current shareholding as follows:

Shareholders	Number of Existing Shares	Series of the allocated Existing Shares
B2B GOODS LTD . . . . .	6,760	1 – 6,760
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	6,760	6,761 – 13,520
DAYSONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	3,380	13,521 – 16,900
Total: . . . . .		<u>16,900</u>

*Second resolution*

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, further resolve to convert twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred (12,555,500) convertible bonds (the "Bonds") issued by the Company into shares of the Company with a conversion ratio of 1:1 and, consequently, to issue twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred (12,555,500) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to be allocated as follows:

Shareholders	Number of New Shares	Series of the New Shares
B2B GOODS LTD . . . . .	5,022,200	16,901 - 5,039,100
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	5,022,200	5,039,101 - 10,061,300
DAYSONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	2,511,100	10,061,301 - 12,572,400
Total: . . . . .		<u>12,555,500</u>

(the "New Shares") of the total value of twelve million five hundred fifty-five thousand five hundred United States Dollars (USD 12,555,500.-) (the "Total Value"), increasing the issued share capital of the Company by the amount of the Total Value in order to raise it from its present amount of sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 16,900) to twelve million five hundred seventy-two thousand four hundred United States dollars (USD 12,572,400.-).

*Allocation*

The Total Value is fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the amount of the Total Value has been produced to the undersigned Notary.

*Third resolution*

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, furthermore resolve that the payment of the annual fixed rate coupon of one per cent (1%), accrued on the Bonds as follows:

Shareholders	Accrued Coupon (rounded to integers)
B2B GOODS LTD . . . . .	USD 12,555
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	USD 12,555
DAYSONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	USD 6,278
Total: . . . . .	USD 31,388

and due by the Company to the Appearing Parties, shall be considered as contribution by the latter to the share capital of the Company against the issuance and allocation of the additional new shares of the Company as follows:

Shareholders	Number of Additional New Shares	Series of the New Shares
B2B GOODS LTD . . . . .	12,555	12,572,401 - 12,584,955
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	12,555	12,584,956 - 12,597,510
DAYSONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	6,278	12,597,511 - 12,603,788
Total: . . . . .	31,388	

(the "Additional New Shares") of the total amount of thirty-one thousand three hundred eighty-eight United States Dollars (USD 31,388.-) (the "Total Amount"), increasing the issued share capital of the Company by the Total Amount in order to raise it from its present amount (as per second resolution hereof) of twelve million five hundred seventy-two thousand four hundred United States dollars (USD 12,572,400.-) to twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (USD 12,603,788.-).

*Allocation*

The Total Amount is fully allocated to the Company's share capital. The proof of the existence and of the Total Amount has been produced to the undersigned Notary.

*Fourth resolution*

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at to twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (USD 12,603,788.-) divided into twelve million six hundred three thousand seven hundred eighty-eight United States dollars (12,603,788) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each"

*Fifth resolution*

Finally, following the above adopted resolutions, the Shareholders resolve to renumber the Existing Shares, New Shares and Additional New Shares, and acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Total Number of Shares held in the Company	Series of the Shares held in the Company
B2B GOODS LTD . . . . .	5,041,515	1 - 5,041,515
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	5,041,515	5,041,516 - 10,083,030
DYASONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	2,520,758	10,083,031 - 12,603,788
Total: . . . . .	12,603,788	

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,150.-.

The total amount of the contribution (USD 12'586,888.-) is valued at EUR 9,142,200.-

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (le "Notaire").

**ONT COMPARU:**

B2B GOODS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au bureau Dimokritou, 15, PANARETOS ELIANA COMPLEX, Flat/Office 104 Potamos Germasogeias, 4041, Limassol, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, la République de Chypre, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3<sup>ème</sup> étage, P.C. 1010 Nicosia, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE288685,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des mandats octroyés le 18 décembre 2013 (le "Mandataire").

Les procurations, signées ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés de GRANDGAS S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179367, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2013, sous numéro 2334, page 112002 et n'ont pas été modifiés depuis cette date (la "Société").

Les Personnes Comparantes, représentant la totalité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident de (i) convertir le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dollars américains au taux de change suivant: 1 EUR = 1.352 USD, en changeant la devise de la Société et de tous ses comptes dans les livres, et (ii) fixer le capital social de la Société à seize mille neuf cents dollars américains (USD 16.900,-), représenté par seize mille neuf cent (16.900) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Existantes"), qui seront attribuées au prorata de la participation actuelle comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales Existantes	Série des Parts Sociales Existantes
B2B GOODS LTD . . . . .	6.760	1 – 6.760
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	6.760	6.761 – 13.520
DAYSONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	3.380	13.521 – 16.900
Total: . . . . .		16.900

### Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, en outre décident de convertir douze million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent (12.555.500) obligations convertibles (les "Obligations") émises par la Société en parts sociales de la Société à un rapport de conversion de 1:1 et, par conséquent, d'émettre des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, qui seront attribuées comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales Nouvelles	Série des Parts Sociales Nouvelles
B2B GOODS LTD .....	5.022.200	16.901 - 5.039.100
DRAMITOS INVESTMENTS LTD .....	5.022.200	5.039.101 - 10.061.300
DAYSONE HOLDINGS LIMITED .....	2.511.100	10.061.301 - 12.572.400
Total: .....		<u>12.555.500</u>

(les "Parts Sociales Nouvelles") d'une valeur totale de douze million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent dollars américains (USD 12.555.500,-) (la "Valeur Totale"), en augmentant le capital social de la Société d'un montant de la Valeur Totale afin de le porter de son montant actuel de seize mille neuf cent dollars américains (USD 16.900,-) à douze million cinq cent soixante-douze mille quatre cent dollars américains (USD 12.572.400,-).

### Allocation

La Valeur Totale est entièrement affectée au capital social de la Société.

Le(s) document(s) justificatif(s) du montant de la Valeur Totale a(ont) été présenté(s) au Notaire soussigné.

### Troisième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident par ailleurs que le paiement du coupon à taux annuel fixe d'un pour cent (1%), couru sur les obligations comme suit:

Associés	Coupon Couru (arrondi à des nombres entiers)
B2B GOODS LTD .....	USD 12.555
DRAMITOS INVESTMENTS LTD .....	USD 12.555
DAYSONE HOLDINGS LIMITED .....	USD 6.278
Total: .....	<u>USD 31.388</u>

et dû par la Société aux Parties Comparantes, sera considéré à titre d'apport par les Parties Comparantes au capital sociale de la Société rémunéré par l'émission et attribution des nouvelles parts sociales supplémentaires de la Société comme suit :

Associés	Nombre des Parts Sociales Supplémentaires	Série des Parts Sociales
B2B GOODS LTD .....	12.555	12.572.401 - 12.584.955
DRAMITOS INVESTMENTS LTD .....	12.555	12.584.956 - 12.595.510
DAYSONE HOLDINGS LIMITED .....	6.278	12.597.511 - 12.603.788
Total: .....		<u>31.388</u>

(les "Parts Sociales Supplémentaires") d'un montant totale de trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 31.388,-) (le "Montant Total"), en augmentant le capital social de la Société d'un Montant Total afin de le porter de son montant actuel (tel que modifié par la deuxième résolution du présent acte) de douze million cinq cent soixante-douze mille quatre cent dollars américains (USD 12.572.400,-) à douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 12.603.788,-).

### Allocation

Le Montant Total est entièrement affecté au capital social de la Société. Le(s) document(s) justificatif(s) du Montant Total a(ont) été présenté(s) au Notaire soussigné.

### Quatrième résolution

Par conséquent, les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 12.603.788,-) divisé en douze million six cent trois mille sept cent quatre-vingt-huit (12.603.788) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1, -) chacune. "

*Cinquième résolution*

Finalement, suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Associés décident de renuméroter les Parts Sociales Existantes, les Parts Sociales Nouvelles et les Parts Sociales Supplémentaires, et reconnaissent que l'actionariat de la Société sera établi comme suit:

Associés	Nombre total des Parts Sociales détenues dans la Société	Série des Parts Sociales détenues dans la Société
B2B GOODS LTD . . . . .	5.041.515	1 - 5.041.515
DRAMITOS INVESTMENTS LTD . . . . .	5.041.515	5.041.516 - 10.083.030
DYASONE HOLDINGS LIMITED . . . . .	2.520.758	10.083.031 - 12.603.788
Total: . . . . .	<u>12.603.788</u>	

*Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 5.150,- EUR.

L'apport total en Société (12.586.888,- USD) est évalué à 9.142.200,- EUR

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011649/261.

(140013075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

**Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.119.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 6 January 2014*

- La démission de Monsieur Gerard van Hunen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 20 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014016270/15.

(140018690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.